



PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'ORP-JAUCHE

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ART. D.VIII.7 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir ~~qu'il est saisi~~ - que le fonctionnaire délégué est saisi - ~~que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de permis d'urbanisme - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ - ~~permis d'urbanisation~~ - ~~modification de permis d'urbanisation~~ - ~~certificat d'urbanisme n° 2~~

Le demandeur est la **SOCIETE WALLONNE DES EAUX scrl - SWDE** représentée par **Mr Cédric WENGLER** demeurant Rue de la Concorde, n° 41 4800 Vervier,

Le terrain concerné est situé à 1350 Orp-Jauché, Rue Warichet et cadastré 7ième Division Section D 442K, 442L, 443F et 444E,

Le projet consiste en **l'aménagement du site de la prise d'eau de Noduwez** et présente les caractéristiques suivantes :

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

**L'enquête publique est ouverte le 25/01/2020 et clôturée le 08/02/2020.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauché – Place Communale, n° 1, le mardi de 8h30 à midi et de 16h00 à 20h00 ou les mercredis, jeudis et vendredis uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Mme Patricia POLOME au 019/ 63 02 91 au plus tard 24 heures à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès des architectes du Service précité:

- Mme Marjorie D'HEUR - Conseillère en aménagement du territoire : 019/ 63 02 16 – [marjorie.dheur@orp-jauche.be](mailto:marjorie.dheur@orp-jauche.be)
- Mme Nathalie THIEBAUT : 019/ 63 02 96 – [nathalie.thiebaut@orp-jauche.be](mailto:nathalie.thiebaut@orp-jauche.be)

Une séance d'information en présence de l'auteur de projet et/ou du demandeur est prévue le mardi 28/01/2020 à 18h00.

Les **réclamations et observations écrites** (clairement identifiées, signées et datées sous peine de nullité) sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche,
- par télécopie au numéro : 019/ 63 47 84,
- par courrier électronique aux adresses courriel des architectes reprises ci-dessus,
- remises, à l'attention du Collège, aux architectes ou à la secrétaire du Service dont les bureaux se trouvent Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « **Service Urbanisme et Environnement - Courrier en réclamation relatif au dossier de SOCIETE WALLONNE DES EAUX scrl - SWDE représentée par Mr Cédric WENGLER - réf. : 20/009 - pour l'aménagement du site de la prise d'eau de Noduwez.**

Les **réclamations et observations orales** peuvent être formulées auprès des architectes du Service pendant la même période, sur rendez-vous, ou lors de la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu au Service Urbanisme et Environnement, Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche, le **08/02/2020 à 12h00**.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

S. SANTUCCI

H.GHENNE

---

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO